

VILLERS infos

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS MARMERY

JUIN 2003

CULTIVONS NOTRE JARDIN...



Le 20 mai dernier, nous nous sommes rendus à la bibliothèque de Verzenay afin d'y mener notre petite enquête...

Mme Renoir, responsable bénévole, et Mme Briot, agent du patrimoine à mi-temps, nous ont gentiment accueillis dans les locaux où nous avons apprécié les différents services offerts.

La bibliothèque de Verzenay aura 20 ans en septembre de cette année. À l'origine, il ne s'agissait que d'un dépôt de quelques 350 documents à l'école primaire. Elle existe dans sa forme actuelle depuis juin 1999. Les locaux ont été aménagés et agrandis en fonction de l'évolution des besoins.

Notre premier contact nous a permis de découvrir un espace à la fois clair, calme et confortable où chaque chose est rangée à sa place. L'envie de parcourir les rayons nous est vite venue. Après avoir pris quelques photographies, nous nous sommes assis autour d'une table

pour poser quelques questions aux responsables.

En plus des deux personnes citées plus haut, 14 bénévoles se relaient afin d'assurer les 4 permanences hebdomadaires : la bibliothèque étant ouverte le mardi, de 17h à 18h30, le mercredi de 16h à 18h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à midi. La tâche est variée : accueil des scolaires, organisation d'expositions, animation d'ateliers (1 par mois), achat et équipement des livres, saisie informatique et travaux de secrétariat. Comme vous pouvez le constater, on ne s'ennuie pas du côté des bénévoles. À ce propos, l'équipe serait heureuse de compter dans ses rangs au moins un bénévole de notre commune.

Ambiance sympathique et formation garanties... Avis aux amateurs !

suite p. 2 -->

LE MOT DU MAIRE

Promenons nous dans les bois... comme le dit si bien la chanson.



Le 1^{er} mai, par un temps magnifique, je me suis rendu dans la forêt de Villers-Marmery, en empruntant la rue du Muguet cela va de soit, dans l'espoir de trouver cette petite fleur tant convoitée en ce jour de la fête du travail.

Hors quelle fut ma surprise, tout le long de mon périple au bord du chemin, près d'un lieu de stationnement, dans un bosquet, en bas d'un talus, dans la forêt des quantités insoupçonnées, devinez quoi ! ... suite p. 2 -->

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1/2
Cultivons notre jardin	p. 1/2/12/13
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 13/02/03	p. 3/4
• Réunion du 05/05/03	p. 4
• Suivi de collecte. Tri sélectif	p. 5
• Analyse d'eau du 16/04/03	p. 6
État Civil	p. 3
Connaissance du patrimoine (photo quiz)	p. 7
Mots Croisés	p. 7
Le coin des associations :	
• Commanderie du Chardonay	p. 8
• Les Sapeuts Pompiers	p. 8
• Familles Rurales	p. 9
• Les donateurs de sang	p. 9
• L'Éveil Socio-Culturel	p. 9
• L'A.S.A.	p. 10
Projet artistique et culturel du collège P. Eluard ..	p. 10
Connaissance du patrimoine	p. 11
Bien de chez nous	p. 14
Du côté du Parc Naturel Régional	p. 15
Image du passé	p. 16
Calendrier	p. 16
En bref	p. 16
Solution des Mots Croisés	p. 16
Déchetterie	p. 16

Vos prochains articles : AVANT le 25 Août 2003 IMPÉRATIVEMENT MERCI



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://www.chez.com/rfernand/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

CULTIVONS NOTRE JARDIN (suite)



Vous y trouverez aujourd'hui environ 10 000 documents :

- des livres ;
- des documentaires classés selon la Dewey ;
- des romans traditionnels, des romans policiers, romans de large vision (pour les mal voyants) ;
- des ouvrages de Science Fiction ;
- des revues pour enfants, pour adolescents ou pour adultes ;
- beaucoup de livres sur la région ;
- des encyclopédies (à consulter sur place) ;
- des CD audio ;
- des Bandes Dessinées.

L'éventail est large et se complète d'un équipement informatique mis à disposition des usagers. Un ordinateur est réservé à la consultation du fonds disponible ainsi qu'à l'exploration de l'encyclopédie Encarta, sur cédérom. L'autre machine permet la navigation sur le réseau Internet. Ces services sont entièrement gratuits. Un règlement fixe les conditions d'utilisation du matériel.

Deux autres ordinateurs, réservés au personnel, permettent la gestion de la bibliothèque. Le travail se fait avec l'aide de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Marne (BDP), à Châlons en Champagne.

Saviez-vous que tout habitant de Villers Marmery peut s'y rendre afin d'emprunter des documents ? 26 jeunes villériots de moins de 16 ans, 18 adultes et les 3 classes de l'école communale font partie des abonnés. Nous vous rappelons que l'adhésion est gratuite ; le prêt est lui aussi gratuit. Vous pouvez emprunter, pour une durée maximum de 3 semaines, 5 livres ou revues et 1 CD audio. Si l'ouvrage qui vous intéresse ne fait pas partie du fonds de Verzenay, les responsables interrogent la BDP, à Châlons, et le réservent. Dans certains cas, ils vont même jusqu'à l'acheter.

Afin de permettre à la bibliothèque d'exister, les communes de Beaumont sur Vesle, Mailly, Verzenay, Verzy et Villers Marmery participent financièrement à hauteur de 2€30 à 2€60 par habitant et par an. C'est ce qui permet d'offrir un service gratuit et de qualité.

Alors, comme nous, allez donc faire un tour chez nos proches voisins. Vous y serez bien accueillis et il y a fort à parier que vous ressortirez avec quelques ouvrages à la main... histoire de cultiver votre jardin.



suite p. 12 -->

LE MOT DU MAIRE (suite et fin)

Non pas de muguet, mais d'infâmes tas d'immondes déposés ça et là, récemment.

Permettez-moi d'être scandalisé par l'indiscipline de certaines personnes n'hésitant pas à souiller la nature en abandonnant leurs déchets : matelas, vieux lits, morceaux de bois, feuilles mortes, boue de curage, pour les uns, bidons d'origine viticole, cartons, ferrailles, capsules, lie de vin, palettes pour les autres. Auraient-ils oublié qu'ils ont à leur disposition deux centres d'apport volontaire, un à Trépail, route de Vaudemange et l'autre à l'entrée de Sillery.

Par ces gestes irresponsables, ces individus ne sont pas conscients des conséquences sur leur environnement, l'environnement de leurs enfants et sûrement celui de leurs petits-enfants. Ce seront ces derniers qui, tôt ou tard, devront payer ce sabotage des milieux naturels, maintenus en parfait état par nos ancêtres. Ils avaient un certain respect pour leur cadre de vie puisque c'était ce cadre de vie qui les faisait vivre. Je vous informe que ces gestes d'incivisme sont sanctionnés par la loi. De ce fait, je n'hésiterai pas à porter plainte pour dégradation des milieux naturels, à l'encontre des personnes continuant ce genre de pratique.

Il est pourtant si simple de consulter les horaires d'ouverture des centres d'apport volontaire affichés à la mairie ou dans les Villers *infos*, de charger son véhicule et de déposer gratuitement ses encombrants dans les bennes mises à votre disposition. Ces déchets seront ensuite valorisés. Pour toute information sur ces centres d'apport volontaire (C.A.V.) et le traitement de vos déchets n'hésitez pas à appeler le Syndicat Mixte de la Région de Verzy, situé à Rilly la Montagne : une ambassadrice du tri sera à votre écoute au 03 26 05 40 78. Je vous rappelle que le Syndicat Mixte à en charge le ramassage de vos ordures ménagères et en tant que propriétaire des C.A.V., la gestion de vos encombrants. Pour ces services, votre commune verse au Syndicat Mixte 68 € par habitant et par an soit 41 276 € (270 752 F).

Montant important, d'où l'intérêt d'utiliser au maximum les moyens mis à votre disposition.

Bonne réflexion !

Laurent LONGIS

LE CONSEIL VOUS INFORME

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2003

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Sur la proposition de la Commission Environnement, décide de retenir l'Entreprise LESCAILLON pour des plantations diverses au cimetière, place du Stade, sur le parking de la salle polyvalente et au Fossé Roger et l'entretien et la taille des espaces verts du Fossé Roger pour un montant total de 1 945,49 € T.T.C.

- Accepte le devis réactualisé de la construction de l'atelier communal et habilite Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet.

- Sur la proposition de la Commission des Bâtiments, décide de poursuivre la réhabilitation des locaux de la Mairie pour un montant d'environ 35 000 € T.T.C. et de solliciter une subvention du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux comprenant l'installation de sanitaires, la mise en conformité de l'électricité, le changement de l'escalier et la remise en peinture du hall d'accueil rez de chaussée et étage.

- Après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission Intercommunale d'aménagement Foncier dans le cadre de la ligne du T.G.V. tendant à la suppression des chemins ruraux suivants :

- C.R. de VILLERS MARMERY à BILLY LE GRAND
- C.R. dit des MAILLYS
- C.R. de CONDÉ SUR MARNE aux PETITES LOGES

Le Conseil Municipal décide de conserver la propriété des chemins ruraux afin de constituer un apport dans le remembrement constituant une parcelle d'attribution à la Commune.

- Décide de prévoir les crédits sur le budget 2003 :

FONCTIONNEMENT :

- Achat tableau mélaminé blanc pour réunion
- Achat de 50 chaises pour l'Église
- Remplacement des panneaux de grillage des vitraux de l'Église
- Réfection terrasse du logement au dessus de la Maternelle

INVESTISSEMENT :

- Projet d'achat d'un véhicule Pompiers et d'une porte d'accès au local d'entretien
 - Achat terrain BOCART
 - Rénovation Hall d'Accueil
 - Projet d'achat d'un tracteur d'une benne et d'un échafaudage
- prend acte de la notification du jugement de la Chambre Régionale des Comptes qui décharge les Receveurs pour la gestion de la Commune de 1996 à 2000.

SÉANCE DU 20 MARS 2003

Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude et délibération :

- Vote et approuve le budget primitif 2003 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT : 357 689 €

ÉTAT CIVIL

(du 11/02/03 au 18/05/03)

• Naissance

Briag Gwenn GUÉGAN, le 21 mars 2003 à Reims.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

INVESTISSEMENT : 146 906 €

Il décide de ne pas modifier les taux des quatre taxes pour l'année 2003, à savoir :

TAXE D'HABITATION : 21,69 %

FONCIER BÂTI : 25,05 %

FONCIER NON BÂTI : 20,43 %

TAXE PROFESSIONNELLE : 20,25 %

Total du produit fiscal 2003 : 266 105 €.

- Décide de poursuivre l'allocation annuelle de 305 € versée à l'Agence Postale pour le chauffage du bureau.

- Vote et approuve le budget primitif 2003 du service des EAUX qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT : 61 000 €

INVESTISSEMENT : 11 405 €

- Décide de fixer le prix du m³ d'eau consommée à 0,85 € à compter de la facturation de Juin 2004.

- Décide de fixer la surtaxe assainissement à 0.40 € le m³ d'eau consommée à compter de la facturation de Juin 2004.

- Décide de l'acquisition de matériel pour le Corps de Sapeurs Pompiers et accepte le devis de réparation de la moto-pompe.

- Décide de retenir Madame ANDRÉ-BEAUFORT Anne pour l'élaboration des documents nécessaires à la demande de permis de construire de l'atelier communal et habilite le Maire à déposer la demande de permis de construire.

- Décide de retenir l'Entreprise LEBOURCQ pour la réalisation des travaux d'agrandissement du Cimetière pour un montant de 14 579,11 € T.T.C. et habilite le Maire à déposer la déclaration de travaux exemptés de permis de construire.

- Décide que le règlement des heures complémentaires aura un caractère permanent et autorise le Maire à en effectuer le règlement sur présentation des justifications par les Agents employés à temps non complet.

- Décide de la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), demande que les services de l'Equipement soient mis gratuitement à la disposition de la Commune pour assurer la conduite de la procédure et décide de reprendre l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de REIMS pour cette révision. Il sollicite de l'État une dotation au titre de la dotation générale de décentralisation et une subvention du Conseil Général pour le financement de ces études.

SÉANCE DU 5 MAI 2003

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

-Sollicite une subvention auprès de l'Agence de Bassin Seine Normandie pour la réalisation de l'étude diagnostic du réseau d'assainissement et de la station d'épuration pour un montant d'environ 85 000 H.T.

- Désigne Monsieur HAUTEM Dominique en tant que Correspondant Défense de la Commune.

- Approuve la convention mise à jour par la Commune de VERZENAY concernant les modalités de participation financière des Communes aux frais de personnel de la Bibliothèque relais et autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune ladite convention.

- Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur FERNANDEZ Richard, 1er Adjoint, concernant les modalités d'exécution du contrat emploi jeune entre l'ÉTAT et l'Association FAMILLES RURALES, décide par 12 voix pour et trois contre d'émettre un avis favorable à la proposition de l'État de prolonger le contrat emploi jeune sur 8 ans au lieu de 5 ans initialement prévus sur la base d'une aide dégressive à la fin de la troisième année.

Le Maire

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

COMPTE-RENDU DE SUIVI DE COLLECTE

Les ambassadrices du tri ont effectué un contrôle des bacs jaunes et bleus dans la commune de VILLERS-MARMERY le vendredi 25 avril 2003.

Elles ont relevé les anomalies suivantes :

1. Des erreurs concernant les emballages plastique.

RAPPELS : Seuls les bouteilles et flacons plastique vides et non gras se recyclent.

Or dans votre commune, nous avons trouvé :

- Emballages de viennoiseries achetées en supermarché (croissants x 10...
- Pots yaourt, crème fraîche et fromage blanc
- Barquettes beurre et margarine
- Bouteilles et flacons gras : huile ménagère, sauce vinaigrette, mayonnaise et ketchup
- Barquettes diverses fraise, charcuterie...
- Objets en plastique : cintres, tuyaux, tupperwares, pots de fleurs...



2. Des erreurs concernant les déchets à trier.

BAC JAUNE : on recycle les emballages en métal (cannettes, conserves, aérosols...), les emballages en carton et les bouteilles et flacons plastique vides et non gras.

REFUS :

- Restes de repas
- Papier peint
- Polystyrène
- Objets métalliques : cintres, casseroles...

BAC BLEU : on recycle les journaux, magazines, prospectus et papier.

REFUS : Enveloppes (car elles contiennent de la colle) - Film plastique autour des revues.



3. Des erreurs concernant le verre.

Les bacs contenant du verre ont été refusés à la collecte. Le VERRE doit être emmené à la BORNE À VERRE du village. Les poubelles de recyclage étant triées à la main au centre de tri, le verre risque de couper les trieurs.

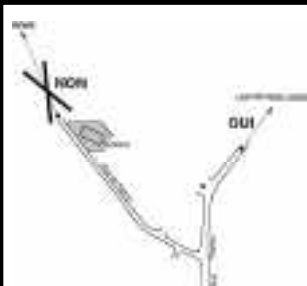
4. Les médicaments.

Les MÉDICAMENTS doivent être rapportés à la PHARMACIE. Les emballages cartons, les emballages métallisés contenant les médicaments, les tubes achetés en pharmacie... vides ou non, périmés ou non, sont recyclés par CYCLAMED et doivent donc être ramenés au pharmacien.



RAPPEL

La circulation de transit sera interrompue sur la RD 326 entre la RN 44 et l'agglomération de Villers-Marmery, jusqu'au mardi 30 septembre 2003



LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

ANALYSES DE L'EAU PRÉLEVÉE LE 16/04/2003 (laboratoire municipal et régional de Reims)

	Résultat	Unité	NORMES
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Aspect	0		0=normal
Couleur	0		0=normal
Odeur	0		0=normal
Saveur	?		0=normal
Turbidité néphélométrique	<0,10	NTU	<2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
Carbonates	0	mg/lC	
CO2 libre calculé	15	mg/l	
Hydrogénocarbonates	306	mg/l	
pH	7,5	unités pH	6,5<pH<9
Titre alcalimétrique	0	°F	
Titre alcalimétrique complet	25,1	°F	
Titre hydrotimétrique	37,3	°F	
FER ET MANGANÈSE			
Fer total	<10	µg/l	<200
Manganèse total	<1	µg/l	<50
MINÉRALISATION			
Calcium	145	mg/l	
Chlorures	32,5	mg/l	<200
Conductivité à 20°C	670	µS/cm	
Magnésium	2,7	mg/l	<50
Potassium	5,3	mg/l	<12
Résidu sec à 180°	522	mg/l	<1500
Silicates (en SiO2)	9	mg/l	
Sodium	10,9	mg/l	<150
Sulfates	46,7	mg/l	<250
OLIGO-ÉLÉMENTS ET MICROPOLLUANTS M.			
Aluminium total	<0,1	mg/l	<0,2
Cuivre	0,013	mg/l	<1
Fluorures	284	µg/l	<1500
Zinc	0,056	mg/l	<5
OXYGÈNE ET MATIÈRES ORGANIQUES			
Hydrogène sulfuré	0		0=absence
Oxydab. KMnO4 en milieu ac. à chaud	<0,5	mg/l	<5
PARAMÈTRES AZOTES ET PHOSPHORES			
Ammonium (en NH4)	<0,04	mg/l	<0,5
Nitrates (en NO3)	57,5	mg/l	<50
Nitrites (en NO2)	<0,05	mg/l	<0,1
Phosphore total (en P205)	<0,3	mg/l	<5
PARAMÈTRES COMPLÉMENTAIRES			
CO2 agressif calculé à 10°C	0	mg/l	

CONCLUSIONS SANITAIRES DE L'INGÉNIEUR D'ÉTUDES

(Mme Danièle DENYS / D.D.A.S.S Châlons) :

Eau **NON CONFORME** pour les paramètres physico-chimiques contrôlés.

Teneur en **NITRATES** supérieure à la concentration maximale admissible fixée à 50mg/l.

L'eau peut être utilisée pour les usages sanitaires courants mais ne doit pas être consommée par les nourrissons et les femmes enceintes.

S'assurer de l'environnement et du bon entretien de l'ensemble des installations d'eau potable (TRAITEMENT - STOCKAGE - RÉSEAU).

Concernant le problème des NITRATES et/ou des PESTICIDES, une modification de la ressource est nécessaire.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

PHOTO QUIZ N° 5



La réponse à notre précédente photo-quiz était "La borne indiquant l'altitude à la Mairie".

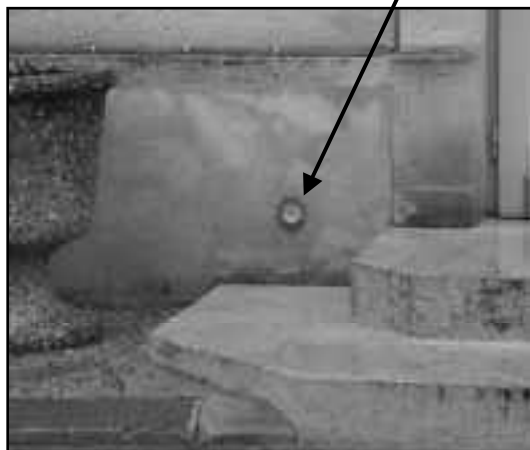


PHOTO QUIZ N°6



L'indice : mémoire du passé...
Réponse dans le *VILLERS infos n°28*

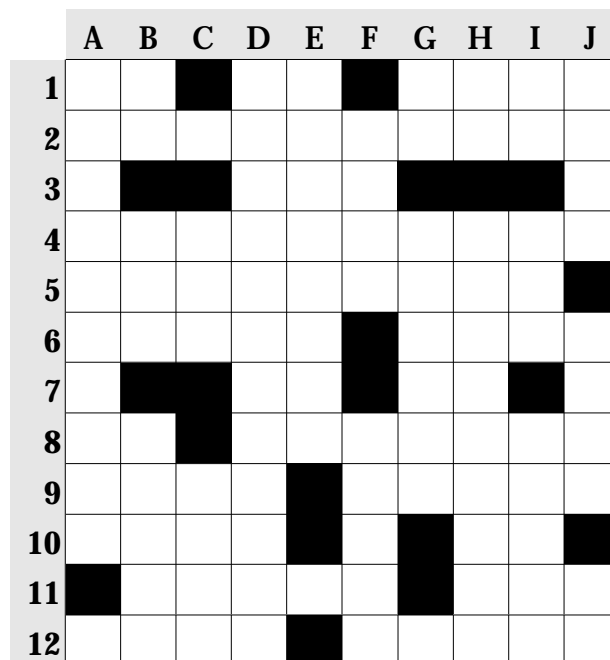
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Pronom. Fleuve. Vin.
2. Notes.
3. Producteur cinématographique.
4. Traînerions.
5. Pays.
6. Entoure. Charge.
7. Pronom. Un sigle sur des automobiles.
8. Divinité. Téterai.
9. Rivière. Refuge.
10. Frère de Jacob. Fleuve.
11. Conta. Venue.
12. De bains. Ville.

Verticalement

- A. Coléoptère.
- B. Nouvel. Grison. Rivière.
- C. Mille cinq cent un. Rivière d'Afrique.
- D. Spécialistes des aiguilles.
- E. Fortuner.
- F. Couleur. Ville helvétique.
- G. L'or. Renard.
- H. Sigle noir. Huillions.



- I. Pronom. Venue. Auteur américain.
- J. Déesse. Lac. Article ibérique.

• COMMANDERIE DU CHARDONNAY

Rappel :

Le prochain Chapitre de la Commanderie du chardonnay aura lieu cette année le samedi 28 juin.

Il sera réhaussé de la présence du parrain monsieur Pierre BONTE ainsi que de la présence de MISS CHAMPAGNE 2003.

• LES SAPEURS POMPIERS

Manifestation du 8 mai 2003

Lors des cérémonies commémoratives, Le Maire, Laurent LONGIS a remis les galons de Caporal aux Sapeurs Sébastien ZANDER et Vincent CHATILLON.

Ensuite, Anthony CHATILLON et Maxence LONGIS ont reçu leurs diplômes d'aptitude au port de l'appareil respiratoire isolant. D'autre part, Rémy HAUTEM obtient la compétence à la manutention du lot de sauvetage. Ces derniers ont déjà été cités dans le n° 25 de Villers *infos*.

Formation à la topographie

Dans le cadre de la formation dispensée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, les commandants KATIC et FOUQUET ont choisi notre Centre de Première Intervention pour l'organisation de ce stage décentralisé.

Durant la journée du dimanche 11 mai, 28 Jeunes Sapeurs Pompiers de Reims, Warmeriville et Villers Marmery (dont Swan SAUDÉ et Marc DEVERLY) ont suivi un cours théorique le matin avec la mise en application l'après-midi sur le terrain. Les Sapeurs Pompiers de notre village ont bien sûr participé à cette formation qui complète leurs devoirs mensuels.

Ces derniers ont géré à la salle polyvalente le déroulement de cette journée en assurant également la logistique. Tous les Candidats ont obtenu l'aptitude à cette spécialité.

À midi, au moment du vin d'honneur, le maire présent a salué les Autorités du Département en leur souhaitant la bienvenue dans nos murs.

DATE À RETENIR :



Dimanche 13 juillet 2003 : 40^{ème} Rallye des Sapeurs Pompiers de Villers Marmery

Réservez cette journée qui sera exceptionnelle pour cet anniversaire. Organisé pour tous, ce moment de détente familiale et amicale vous conduira par un parcours pittoresque vers un endroit très proche.

Alain HAUTEM

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

• FAMILLES RURALES DE VILLERS-MARMERY

Retrouvez-nous dans le journal de l'association : "Le Galipiot".

Quelques dates à retenir :

- **Fête des pères** : après la vente de croissants et pains au chocolat à domicile pour la fête des mères, pensez à commander les pâtés croûte pour la fête des pères (15 juin). Le bon de commande se trouve dans le Galipiot. Merci à tous pour votre participation.

- **Centre aéré** de Juillet pour les 3/11 ans : du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août avec :

- Vendredi 11 juillet : visite du zoo d'Amneville

- Vendredi 18 juillet : rencontres inter-centres de la Marne au parc Massez à Courtisols. Les centres aérés des associations Familles Rurales de la Marne se retrouvent pour une grande fête, ceci une fois tous les 3 ans.

- Vendredi 25 juillet : spectacle du centre en fin d'après-midi, suivi d'un repas froid, auquel tous les Villériots sont conviés.

Pour plus d'informations, pensez à lire le Galipiot ou contactez Stéphanie, notre directrice, au 06 74 90 54 57.

• DONNEURS DE SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu le **MERCREDI 23 JUILLET DE 17h à 20h30**



• L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL



Les membres de l'Eveil-Socio-Culturel remercient les habitants pour l'accueil qu'ils ont manifesté lors du carnaval annuel des enfants de l'école.

Ils vous attendent nombreux à la kermesse qui aura lieu le samedi 21 Juin 2003.

• L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE (A.S.A.)

Serions-nous sur la bonne voie ?

Enfin de bonnes nouvelles. La commission d'appel d'offres désignée par les membres du Syndicat lors de la réunion du 20 janvier dernier, s'est réunie les 11 et 18 avril 2003 afin d'étudier les offres des entreprises candidates à la réalisation de l'aménagement du vignoble de Villers-Marmery.

À l'issue de ces deux réunions, la commission a retenu parmi les trois sociétés suivantes ayant répondu : Desgrippes et Jurovitch, Solotra et D.T.P.V., Potelet S.A.R.L., l'entreprise Potelet S.A.R.L., dont le montant des prestations s'élève à 1 360 812,10 € HT pour la tranche ferme des travaux, inférieure de 7 % par rapport à l'estimation des services de la D.D.A.F.

Six tranches complémentaires de travaux pour une somme de 190 578 € HT seront réalisées en fonction du montant des frais financiers de l'emprunt. En effet, le taux des prêts est passé de 5,40 % en 2000 à environ 3,90 % aujourd'hui. Les travaux devraient commencer mi-juillet et durer 18 mois pour la première tranche, plus 2 mois par tranche complémentaire. Pour avoir plus d'informations sur le déroulement de l'aménagement du vignoble de Villers-Marmery, je vous invite à noter dès maintenant sur vos agendas la date de l'assemblée générale de l'Association Syndicale Autorisée : le vendredi 11 juillet 2003 à 14 h à la salle polyvalente. Chaque propriétaire sera convoqué par courrier. Je les invite à venir nombreux à cette réunion afin de recueillir leurs remarques et leurs interrogations étant donné l'importance et la durée des travaux.

Participer c'est s'informer.

L. LONGIS

Projet artistique et culturel du collège Paul Eluard de Verzy

Présentation d'un "Cabinet des Curiosités" par les classes de 6ème 2 et 6ème 3. 47 élèves vont fabriquer des animaux étranges en cours d'arts plastiques, qui seront ensuite sonorisés en cours de musique. Une bande son sera créée puis diffusée lors de l'exposition. L'historique de ces animaux ainsi que leurs origines seront rédigées en cours de français.

Le vernissage de cette exposition aura lieu le lundi 12 Mai 2003 à 19 heures au Musée de la vigne de Verzenay et se tiendra jusqu'au 31 Mai.

M. Trelcat, détaché du Studio Césaré de Reims, s'associe à ce projet et travaille en collaboration avec Mme Dubots, professeur d'arts plastiques, Mme Hesbois, professeur de lettres, M. Choux, professeur de technologie, M. Meunier pour la conception des stelles, et Mme Pierrot, professeur d'éducation musicale.

En scène

Le club théâtre du collège de Verzy donnera une représentation le 19 juin 2003 à 20 heures à la salle des fêtes de Verzy.

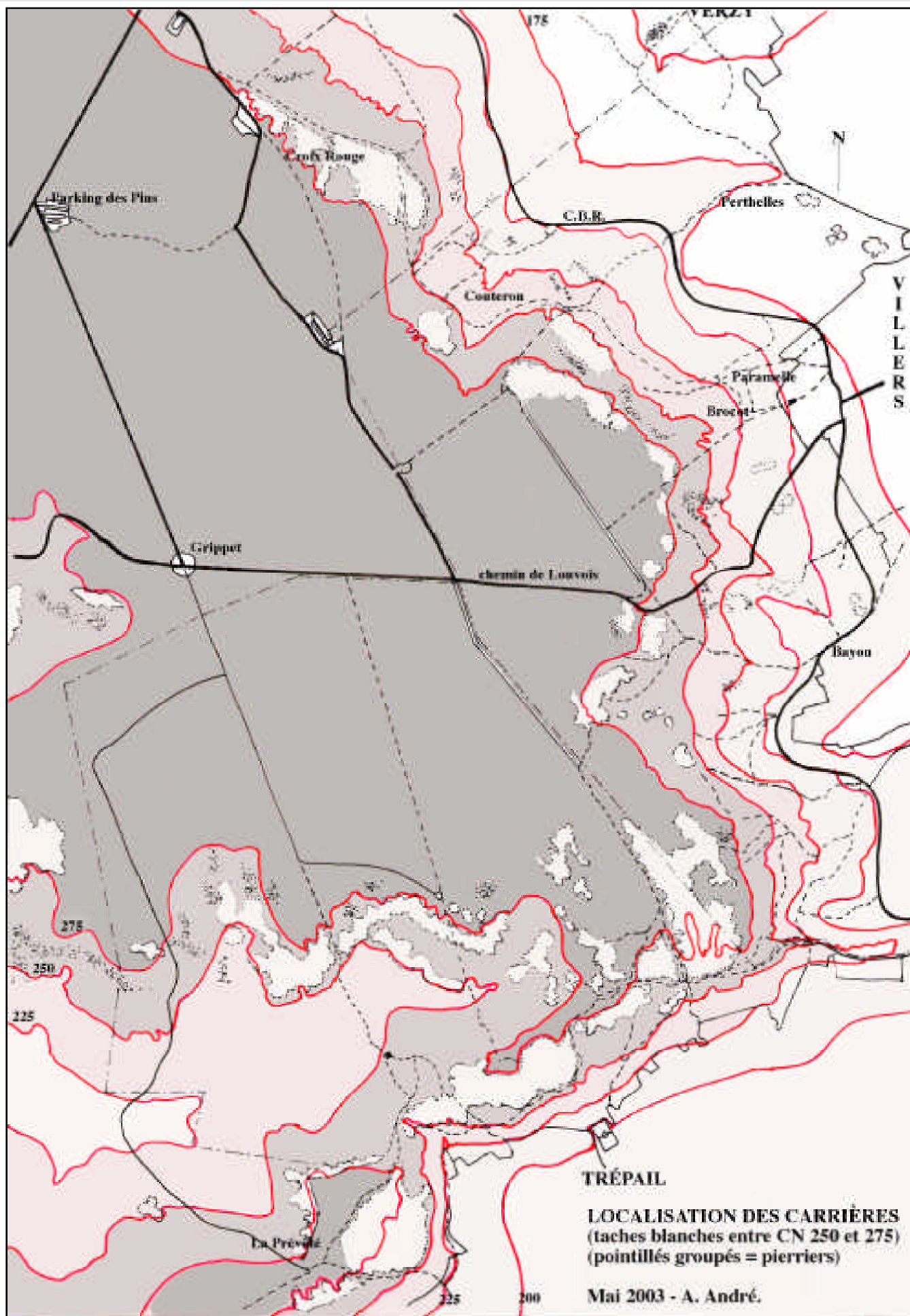
Deux pièces seront mises en scène :

- Pour faire un bon chaperon, courte pièce, clin d'œil malicieux et humoristique au célèbre conte de Perrault.

- Ondine, une pièce de Jean Giraudoux, pleine de mystères, d'enchantements, de fantaisie et de poésie.

Depuis octobre, la troupe d'élèves âgés de 11 à 15 ans, encadrée par Mme Durand et Mme Roussel toutes deux professeurs de français, répète avec enthousiasme, imagination et exaltation. Alors venez nombreux les applaudir le 19 juin.

Entrée libre



RÈGLEMENT POUR LA CONSULTATION D'INTERNET PAR LE PUBLIC À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VERZENAY

La Bibliothèque municipale offre un service de consultation Internet. Ce service a été organisé pour permettre à tout adhérent un accès facile à cette source d'information et de culture.

CONSULTATION

- La consultation Internet est disponible aux heures d'ouverture du public et est gratuite.
- Les utilisateurs doivent être inscrits à la Bibliothèque Municipale.
- Les utilisateurs de moins de 18 ans doivent être munis d'une autorisation préalablement signée par leurs responsables légaux.
- La bibliothèque ne peut être tenue pour responsable des sites consultés, volontairement ou non, par les utilisateurs mineurs.
- La consultation se fera pour des recherches de documents ou d'information. En sont exclus les jeux, les sites contraires aux missions d'une bibliothèque de service public, notamment les sites à caractère pornographique, ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales.
- Le personnel de la bibliothèque reste juge et peut interdire l'accès à ces sites.
- La copie et le téléchargement de logiciels sont interdits.
- La bibliothèque dégage sa responsabilité du contenu du dossier des sites favoris proposé par le navigateur, et qui pourraient apparaître sur le poste lors d'une consultation.
- Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit de consulter l'historique des sites visités.

RÉSERVATION

- L'adhérent peut réserver une tranche horaire. Pour cela, il doit prendre contact avec un membre du personnel qui inscrit nom, date et heure sur un calendrier.
- Les plages de réservation sont de 30 minutes, avec un maximum de 2 par semaine.
- Les personnes ayant réservé sont prioritaires.
- Les personnes ayant réservé et qui sont en retard de plus de 10 minutes voient la réservation annulée.

UTILISATION

- S'il y a attente d'une ou plusieurs personnes, l'utilisateur doit libérer la place à la fin de la tranche entamée.
- Le temps d'utilisation est compté par un minuteur.
- Pour l'impression de documents, le nombre de feuilles fournies par la B.M. est limité à 5.

DÉTÉRIORATION

Toute réparation, consécutive à une détérioration du matériel et, ou, des logiciels, volontaire ou involontaire, sera pour partie ou complètement à la charge de l'utilisateur responsable.

SANCTION

En cas de non respect du règlement, ou de la charte, les sanctions prévues sont la suspension provisoire de deux semaines, ou définitive, de l'accès au poste de consultation Internet.

L'utilisateur qui ne se présente pas lorsqu'il a réservé une plage accumule un point de pénalité. Ses privilèges d'utilisation sont suspendus pour une période de trente jours lorsqu'il a accumulé deux points de pénalité.

La responsable de la B.M. est chargée de l'application de ce règlement.

suite p. 13 -->

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VERZENAY

INSCRIPTION

La Bibliothèque Municipale est ouverte à tous. Tout lecteur doit être inscrit. L'inscription est gratuite elle se fait à la Bibliothèque sur présentation d'une pièce d'identité. Les jeunes de moins de 12 ans doivent faire remplir une autorisation signée des parents.



LE PRÊT

Le prêt de livres et de disques est gratuit.

La Bibliothèque possède une section adultes et une section jeunesse. Tous les livres sont en libre accès et peuvent être empruntés, à l'exception des usuels (dictionnaires, encyclopédies et certains documentaires) qui doivent être consultés sur place, en salle de lecture.

La durée du prêt est limitée à trois semaines. Cette durée peut être renouvelée pour une nouvelle période, si aucun lecteur n'a réclamé le document.

Le nombre maximum de documents empruntés sera de 5 livres et 2 revues par lecteur, en secteur adulte comme en secteur jeunesse, et 2 disques par famille. Les bandes dessinées et les fiches cuisine sont limitées à 2 par prêt. Les réservations sont possibles, elles se font à l'aide de formulaires mis à disposition des lecteurs.

RETARDS

Un premier rappel sera adressé un mois après la sortie des ouvrages, notifiant au lecteur l'impossibilité d'emprunter d'autres livres tant que les premiers ne seront pas rendus.

Un deuxième rappel sera adressé 15 jours après le premier rappel.

Un troisième et dernier rappel sera adressé 15 jours après le deuxième rappel, invitant le lecteur à restituer le document sous huitaine, faute de quoi la valeur du livre sera facturée à l'emprunteur par la Mairie.

CARTES DE LECTEUR

Une carte est établie à chaque inscription. En cas de perte, elle sera remplacée après un délai d'un mois. Durant ce laps de temps, un duplicata sera établi pour permettre la continuité du prêt.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Il doit être signalé par le lecteur. En cas de départ définitif, la carte d'emprunteur sera restituée à la Bibliothèque.

RESPONSABILITÉ DE L'USAGER

En cas de perte ou de détérioration, les livres ou disques devront être remplacés par un ouvrage identique.

RÈGLES GÉNÉRALES

- À chaque prêt, la présentation de la carte de lecteur est exigée.
- Pour la bonne conservation des ouvrages, il est interdit de consommer et de fumer.
- Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur des locaux.
- Une attitude calme est demandée pour respecter les autres usagers de la Bibliothèque.
- Le présent règlement sera remis lors de l'inscription. L'inscription implique l'acceptation totale.

Les animateurs de la Bibliothèque sont là pour conseiller les usagers dans leur choix, leur proposer des livres, les aider à découvrir ce qu'ils cherchent. N'hésitez pas à faire appel à eux.

LES GRANDES MAISONS DE CHAMPAGNE

RUINART

La Maison Ruinart est la plus vieille maison de Champagne, celle-ci a été fondée en 1729 par Nicolas Ruinart. C'est à cette époque que la famille Ruinart est passée du négoce du tissu, alors florissant dans la région, à celui du vin. Le grand inspirateur de la Maison est le moine bénédictin Dom Ruinart. Celui-ci se rendait souvent à l'abbaye d'Hautvillers où il pouvait rencontrer son célèbre contemporain : Dom Pérignon. C'est le petit neveu du moine qui fonda la maison. En outre, Dom Ruinart allait souvent à la cour de Louis XIV, le Roi-Soleil, où l'on montrait alors un formidable engouement pour le " vin qui mousse ".

Rien dans les débuts de la maison ne laisse présager le futur développement, puisqu'elle vend seulement 170 bouteilles en 1730. Quarante ans plus tard le fils de Nicolas, Claude, succède à son père et la maison vend alors 40 000 bouteilles. Puis c'est Irénée qui prend la tête de la Maison et qui a la lourde tâche de lui faire traverser les temps difficiles que sont la Révolution, l'Empire et son cortège de guerres et la Restauration. Irénée aura la chance de recevoir Napoléon I^{er} dans son château de Brimont, puis plus tard Charles X, le dernier frère de Louis XVI. Il était alors maire de Reims et organisait les cérémonies du sacre. Le roi le nommera vicomte. Il crée à Reims le Mont-de-Piété et la Caisse d'Épargne et fait ouvrir la percée entre l'Hôtel de Ville et la place Royale. La maison Ruinart

compte alors parmi sa clientèle le roi de Prusse, le roi de Hanovre, le duc de Wellington, le vainqueur de Waterloo.

Battu aux élections de 1827, son château de Brimont incendié par malveillance mais vite reconstruit, François-Jean Irénée Ruinart de Brimont se retire sur ses terres où il s'occupe d'agriculture, de viticulture, et se livre à l'étude des sols. Il meurt en 1850.

Edmond lui succède et s'embarque pour les Etats-Unis, rencontre le président Jackson et ouvre le marché des jeunes Amériques. Le fils d'Edmond, Edgar ouvrira le marché russe à la Maison.

Depuis cette époque, beaucoup de chemin a été parcouru et la Champagne a connu un formidable essor. La maison traversera le XX^{ème} siècle et ses deux guerres mondiales pour arriver jusqu'à nous.

Aujourd'hui la Maison Ruinart appartient au groupe LVMH. Son chiffre d'affaire est de 57 millions d'euros. Elle produit 1,7 million de bouteilles et exporte 20 % de sa production, le reste étant écoulé sur le marché français.



DU CÔTÉ DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

Et si vous profitez des premiers beaux jours pour sortir un peu et découvrir les activités organisées par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ? Expositions, animations, conférences et sorties nature sont au programme...

La gastronomie oubliée

EXPOSITION

du 5 avril au 11 novembre 2003
Tous les jours : de 14h30 à 18h30

Maison du Parc à Pourcy

concours :
photographiez
le Parc
Naturel
Régional
de la
Montagne
de Reims

Le règlement, le dossier d'inscription et la liste des communes concernées sont disponibles sur simple demande. Tél. 03 27 23 44 44

MARS ET ÉTANGS
UNE HISTOIRE D'EAU

EXPOSITION

Jusqu'au 11 novembre 2003
Dimanches et jours fériés, de 14h30 à 18h30
Maison du Bûcheron - Germaine

Dimanche 10 juin
Germaine, Maison du Bûcheron, de 14 h 30 à 18 h 30. Gratuit.
Inscription obligatoire de 10 ans.
Vente libre du musée et de l'exposition "mars et étangs, une histoire d'eau"



Dimanche 8 juin
Bouilly, Domaine de Commenailles, à 14 h 30 : 5,5 €/pers.
Mars et étangs.
L'étang de Commenailles, richement doté de neuf et dix-neuf espèces de poissons, vous invite à découvrir le monde des zones d'eau et à prélever quelques-unes des échantillons d'eau qui jouent un rôle important.

Dimanche 15 juin
Pourcy, Maison du Parc, à 14 h 30 : 11 €/pers.
Inscription préalable obligatoire, nombre de places limité. Il y a boire et boire.
Découverte des boissons d'autres fois mises de la Champagne (et autres que du champagne) : les vins gris, rouges, blancs et rosés, les bières, les liqueurs et eaux-de-vie, les jus de fruits, cidres et spiritueux...

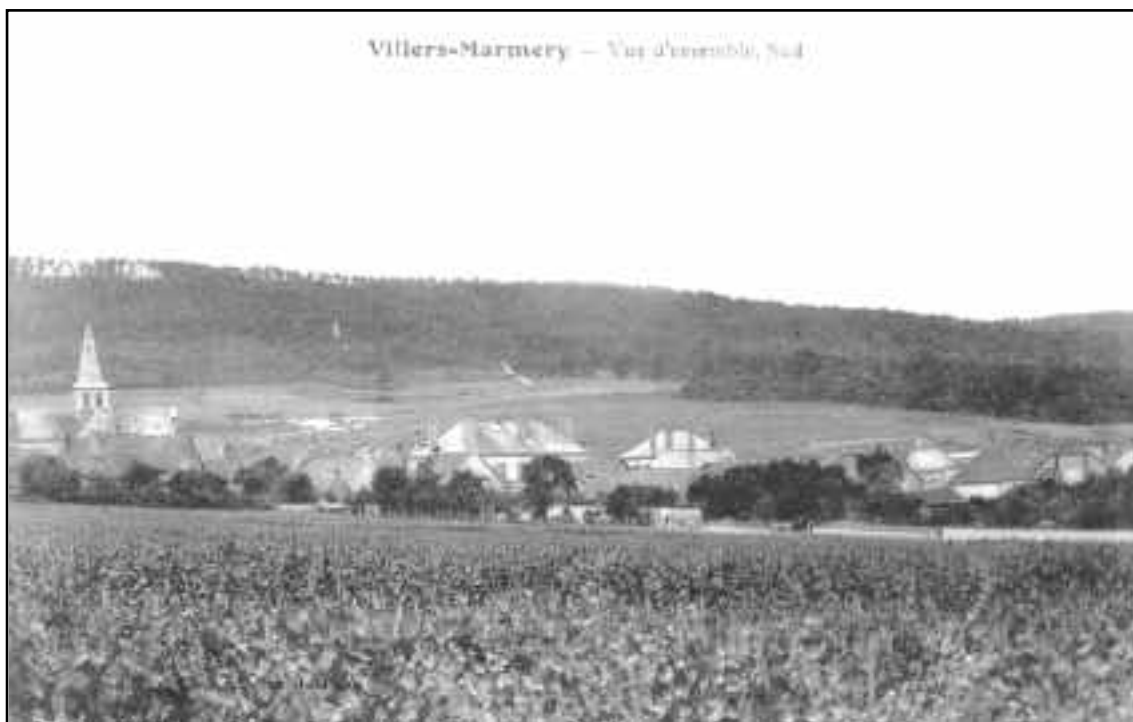
Dimanche 23 juin
Bouilly, Domaine de Commenailles, à 20 h 30 : 5,5 €/pers.
Le spectacle de la nuit en forêt.
Quand les chauves-souris sortent de leur grotte, les premières étoiles et l'obscurité à des moments très particuliers. En début de nuit, l'effet de la lune et des étoiles, nous invitons à observer le spectacle de la nuit en forêt.

le 10-11 juin
Séances de l'écologie et du développement durable
Apprenez des animations disponibles sur demande

Dimanche 22 juin
Jouy-le-François, Laros, à 14 h 30 : 5,5 €/pers.
Les lacs de la Montagne de Reims. Présent dans presque toutes les communes, le lac est l'élément de la vie. Les femmes viennent laver le linge et aller au monde. Découverte de la diversité des lacs de la Montagne de Reims, du lac-fantôme jusqu'à l'original lac de la source.

www.parc-montagnedereims.fr

IMAGE DU PASSÉ...



Cette photo nous a été donnée par M. Bernard GRAND de Blagnac, que nous remercions.

LE CALENDRIER

Samedi 31 mai, à 20h30, église de Villers-Marmery

Concert gratuit avec la "Philar" d'Eprenay.

Samedi 21 juin

Kermesse de l'école. Rendez-vous dans la cour de récréation.

Samedi 28 juin

Prochain chapitre de la Commanderie du Chardonnay, en présence de son parrain, M. Pierre BONTE et de MISS CHAMPAGNE 2003.

Dimanche 13 juillet

40ème rallye des Sapeurs Pompiers de Villers Marmery. Rendez-vous sur la place de la République pour les inscriptions.



EN BREF...

RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

**Conformément à l'arrêté
préfectoral affiché en mairie,
nous rappelons
aux propriétaires de chiens
que la divagation dans le
village ainsi que dans les
vignes est formellement
interdite.**

**Ils doivent être tenus en
laisse ou attachés**



Solution des mots-croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	C	A		A	A		A	S	T	I
2	A	N	A	C	R	O	U	S	E	S
3	P			U	G	C				I
4	R	A	M	P	E	R	I	O	N	S
5	I	N	D	O	N	E	S	I	E	
6	C	E	I	N	T		A	N	E	E
7	O			C	E		T	D		R
8	R	A		T	R	A	I	R	A	I
9	N	I	V	E		A	S	I	L	E
10	E	S	A	U		R		O	B	
11		N	A	R	R	A		N	E	E
12	S	E	L	S		U	S	S	E	L

DÉCHETTERIE

(Centre d'Apport Volontaire de Trépail)

Lundi : de 14h à 18h

**Mercredi |
Vendredi | de 9h à midi
Samedi**

(HORAIRES D'ÉTÉ)



VOS ARTICLES POUR LE PROCHAIN VILLERS infos doivent nous parvenir AVANT le 25 AOÛT 2003... merci.